

La Gazette des Cafs

Pour certains c'est fini, pour d'autres cela commence... Je veux parler des vacances. Je reviens, Serge lui est parti, ce sera ensuite le tour de Céline...

Mais la vie dans les Cafs continue, à certains endroits cela se passe plutôt bien, dans d'autres les vieux démons resurgissent. Il semblerait que cela soit lié non pas comme certains pourraient le croire à la température mais aux résultats des établissements.

Vous trouverez ci-dessous les sujets qui nous occupent.

Bonne lecture.

N'hésitez pas à nous contacter si vous vous sentez oublié, l'erreur est humaine !!!

DOSSIER LGF

Toujours en instruction, les plaidoiries auraient dû commencer courant premier semestre 2004. Il semblerait que Casino Cafétéria rencontre des difficultés sur ce dossier. Pour mémoire au départ des passages en location gérance, la demande de la CFDT était de laisser le choix aux salariés de rester ou non avec le repreneur LGF, si le choix du salarié était resté au sein de Casino Cafétéria tout devrait être mis en œuvre pour respecter ce choix.

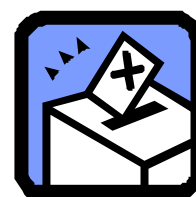
TVA 5,5 %

Toujours en attente... Le gouvernement pour le moment s'est orienté vers un allègement de charges plus que conséquent, mise en place initialement prévue en juillet, reportée en octobre. Quel retour pour les salariés, pour les clients, seuls bénéficiaires pour le moment les entreprises, c'est ce qui s'appelle un accord gagnant, affaire à suivre...

Pour le 13^{ème} mois complet, l'accord va s'appliquer de lui-même sauf pour les

nouveaux où là il faudra qu'ils patientent 4 voir 5 ans pour l'obtenir. (ouverture des droits, avoir 1 an de présence au 30 novembre de l'année en référence)

LES ELECTIONS



L'année 2004 est une année où une grande partie des Cafs CFDT vont avoir leur renouvellement pas moins de 12 établissements.

◆ **Cafétéria ANNEMASSE** : 2 listes, CFDT et FO : 1 élu titulaire CFDT et 1 élu suppléant CFDT.

◆ **VALENCE SUD** : 2 listes CFDT et CGT : 1 élu titulaire CFDT et 2 élus suppléants CFDT

◆ **MARSEILLE LA VALENTINE** : après quelques soucis 1 liste : 2 élus titulaires et 2 élus suppléants.

◆ **PAU LESCAR** : 2 élus titulaires et 2 élus suppléants.

PROCHAINES ELECTIONS :

ARLES : courant septembre

LIMOGES : courant octobre

MARSEILLE PRADO : courant octobre

ISTRES : courant octobre

OYONNAX : courant novembre

TASSIN LA DEMIE LUNE : courant décembre

NOUVELLE CAFETERIA CFDT

BEZIERS où la CFDT présentait une liste complète, aucun élu CFDT

NÎMES où la CFDT présentait une liste complète, aucun élu.

Nous espérons avoir au moins 1 élu titulaire et 1 élu suppléant sur ces établissements, nos candidats travaillent. Rendez-vous dans 2 ans (petit à petit l'oiseau fait son nid), les salariés réfléchissent et n'avaient plus les coulevres de FO et de son sponsor, vous voyez qui je veux dire !!!

FERMETURE

Fermeture de la Cafétéria d'AIX LES BAINS le 1^{er} mars 2004, cellule de reclassement activée jusqu'en juin. A l'heure actuelle, 4 salariés sur 12 sont reclassés.

FORMATION ANNUELLE



Bonne participation, mais toutes les Cafés CFDT n'ont pas répondu présentes. Certaines pour des raisons légitimes et s'en sont excusées, d'autres n'ont même pas pris 2 minutes pour informer les délégués nationaux ou la coordination CFDT, c'est regrettable.

Enfin, malgré tout la session s'est bien déroulée dans l'ensemble. Nous avons regretté le temps par société trop court mais sur 3 jours les débats étant comme l'actualité très riches. Le temps passe toujours trop vite.

Il y avait 10 cafétérias présentes, 14 délégués avaient fait le déplacement, 4 cafétérias s'étaient excusées, motif personnel, essentiellement des problèmes de garde d'enfants.

BRANCHE

Champ d'application de la CCN

Cafétéria : toujours en discussion. Actuellement, la CCN s'applique à partir de 3 établissements, la CFDT renouvelle sa demande d'application à partir d'un établissement comme présentée lors du premier projet.

Classification cadres : le sujet avance, il devrait se finaliser fin 2004.

Avenant N°1 à la CCN des Cafétérias

concernant 1^{er}ement la grille de salaire et 2^{em}ement la durée du travail (coupure maxi de 2 heures) et 3^{em}ement le travail de nuit. Cet avenant est étendu et applicable.

Grille de salaire : rencontre pour réactualiser la grille suite à l'évolution du SMIC de juillet, dernier semestre, comme stipulé dans l'avenant.

SMIC au 1^{er} juillet 2004 : 7,61 €uros

Indemnité de nourriture portée au 1^{er} juillet 2004 à 3,06 €

Où en êtes vous de vos remises à niveau par rapport aux classifications ???

